

TARIFS Année scolaire 2018 / 2019

Les frais fixes, **non remboursés en cas de désistement**, sont de **54 €** pour une inscription, et **34 €** pour une réinscription.
L'acompte, **non remboursé en cas de désistement**, est de **105 € (déduit de la facture annuelle établie en septembre 2018)**.

La scolarité seule s'élève à **105 € par mois** payables par prélèvements automatiques, sur 10 mois, à compter du 01/10/2018.

Tarif particulier - PREPA CONCOURS : 1600 € l'année, payables par prélèvements automatiques, **sur 6 mois** à compter du 01/10/2018. Si les élèves souhaitent prendre leur repas, le tarif sera de 6.60 € par repas.

→ **TARIFS MENSUELS DEMI-PENSION + SCOLARITE** – Prélèvements automatiques sur 10 Mois (Oct.2018 à Juillet 2019)

	PRECAP	CLASSE RELAIS	3 ^E PREPA PROF	1 ^È re année CAPAPR 1ERES ASSP	2 ^E ANNEE CAPAPR	CAP ATMFC	CAP AEPE	TERM ASSP	1ERE SPVL 2DE SPVL 2DES ASSP	TERM SPVL	BAC ST2S (2de, 1ères et Terminales)
5 repas/semaine – repas à 5,90 €+ scolarité	174.62 €	171.67 €	192.32 €	177.57 €	167.54 €	151.02 €	145.71 €	172.26 €	183.47 €	166.36 €	195.27 €
4 repas/semaine – repas à 5,90 €+ scolarité	161.05 €	158.10 €	175.21 €	163.41 €	153.38 €	142.17 €	137.45 €	158.10 €	168.13 €	153.38 €	177.57 €
3 repas/semaine – repas à 6,40 €+ scolarité	151.08 €	147.88 €	162.60 €	153.00 €	142.12 €	135.72 €	131.24 €	147.24 €	156.84 €	143.40 €	164.52 €

Dans les tarifs ci-dessus, **les vacances et périodes de PFMP (stages) sont décomptées.**

Le choix à 3,4 ou 5 repas se fera dès connaissance de l'emploi du temps de votre enfant (à la rentrée). Les repas exceptionnels, pour les externes, sont au prix de 6,60 € (paiement ponctuel).

→ **TARIFS MENSUELS INTERNAT + SCOLARITE** - Prélèvements automatiques sur 10 Mois (Oct.2018 à Juillet 2019)

	PRE CAP 1 ^{ère} CAP APR 2de BAC PROF SPVL 1 ^{ère} BAC PROF SPVL 2des BAC PROF ASSP 1 ^{ères} BAC PROF ASSP 3 ^E PREPA PRO 2DE ST2S	CLASSE RELAIS CAP ATMFC	2 ^e année CAP APR	Term BAC PROF SPVL Term BAC PROF ASSP 1 ^{ères} ST2S Term ST2S	CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance)
MONTANT MENSUEL	504.35 €	492.10 €	462.70 €	482.30 €	470.05 €
MONTANT MENSUEL AVEC PRESTATION DU DIMANCHE SOIR (forfait de 250 € annuels)	529.35 €	517.10 €	487.70 €	507.30 €	495.05 €

Dans les tarifs indiqués ci-dessus, les vacances scolaires sont décomptées (**par contre les périodes de stages ne sont pas décomptées et feront l'objet d'une régularisation après le stage**). Le forfait journalier est de 24.50 € pour repas + hébergement.

Concernant la prestation du dimanche soir (hébergement seul + petit déjeuner du lundi matin, le repas du soir n'est pas fourni), aucune réduction ne sera appliquée sur le forfait de 250 € annuels, quel que soit le nombre de dimanches concernés.

→ **TARIFS – Titre Professionnel de Cuisinier**

Frais de scolarité	78 € / mois
Frais de repas	38 € / mois
total	116 € / mois

Ces frais (116 €) seront réglés par prélèvement automatique, sur 10 mois, d'octobre 2018 à juillet 2019.